



PROFESSIONAL CLEANING PRODUCTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Identifiant du produit	NETTOYANT POUR LE CALCIUM, LE CALCAIRE ET LA ROUILLE CLR PRO®
Autres moyens d'identification :	G-CFM-CLR32-6PRO, G-CFM-CLR42-6PRO, G-CFM-CLR128-4PRO, G-CFM-CLR-5PRO, CFM-CLR-55PRO, G-CFM-CLR-275PRO
Utilisation du produit :	Nettoyant aqueux acide pour l'élimination du calcium, du calcaire et de la rouille sur les surfaces dures pour la gestion des installations. Paquets commerciaux : (946 ml, 1,24, 3,79, 18,92, 208,20, 1041 litres)
Restrictions d'utilisation :	Incompatible avec les agents oxydants forts, les métaux (sauf l'acier inoxydable, le chrome, l'aluminium, le laiton et le cuivre), les acides, les bases et l'eau de Javel. Pour utilisation commerciale et industrielle seulement.

Informations sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Distributeur canadien :	Advantage Maintenance Products Ltd. 105 Scott Ave. Paris, ON N3L 3K4 519-442-7881	Fabricant :	Jelmar, LLC 5550 W. Touhy Ave. Skokie, IL 60077 USA +1 847 675-8400
Numéro de téléphone d'urgence :	+1 800 323-5497 (É.-U.) 8 h 30 – 16 h 30 heure du Centre, du lundi au vendredi (anglais uniquement)		
Contact d'urgence 24 heures sur 24 :	Chemtrec +1 800 424-9300 (anglais et français)		

2 – IDENTIFICATION DES RISQUES

CLASSIFICATION (conformément au règlement canadien sur les produits dangereux)

Irritation cutanée, catégorie 2
Irritation des yeux, catégorie 2A

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Symboles	
Mot de signal	Avertissement
Mention(s) de danger(s)	Provoque une grave irritation des yeux Provoque une irritation cutanée
Mention(s) de précaution(s)	



PROFESSIONAL CLEANING PRODUCTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Porter des gants de protection et une protection oculaire et du visage.

Laver soigneusement la peau après manipulation.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact, si elles sont présentes et si c'est facile à faire. Continuer de rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

NE PAS mélanger avec d'autres nettoyants ménagers ou produits chimiques, y compris l'eau de Javel, car des émanations toxiques peuvent en résulter.

TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

Autres risques

Aucun connu

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Nom chimique/commun</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% par poids</u>
1. Acide lactique	79-33-4	10 – 20
2. Oxyde de lauramine	1643-20-5	1 – 5

Les pourcentages exacts (concentration) des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulgués, car il s'agit d'un secret commercial.

SECTION 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

MESURES DE PREMIERS SECOURS

CONTACT AVEC LES YEUX : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les verres de contact, si elles sont présentes et si c'est facile à faire. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : En cas de contact avec la peau, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

INHALATION : Voie d'exposition non significative. Amener la victime à l'air libre. Si la respiration est difficile, CONSULTEZ IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

INGESTION : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Si vous êtes pleinement conscient, buvez 500 ml d'eau. APPELER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTIPOISON. Ne JAMAIS donner à une personne inconsciente quoi que ce soit à ingérer.

PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS : Irritant pour la peau et les yeux.

INDICATION D'UNE ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE ET D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL NÉCESSAIRE :

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas de malaise, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou la FDS si possible. Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS : Ininflammable. Utiliser les moyens d'extinction appropriés à la région.

MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS : Aucun connu.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Monoxyde de carbone. La décomposition thermique peut produire des gaz et des vapeurs irritants.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS : Évacuer la zone où se trouve le personnel. Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH. Rester contre le vent du feu pour éviter les vapeurs et les produits de décomposition dangereux. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. L'écoulement de grandes quantités de produit lors de la lutte contre l'incendie peut entraîner de la pollution. Contacter les agences appropriées.

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Aucun connu.

SECTION 6 – MESURES CONTRE LES REJETS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Pour les petits déversements, porter des gants en caoutchouc. Pour les déversements importants, porter des lunettes de sécurité et des gants en caoutchouc avec des manchettes de protection. Voir la section 8 pour plus d'informations. Isoler la zone et en interdire l'accès au personnel non nécessaire et non protégé.

MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE :

Petit déversement : Aucune procédure de nettoyage particulière n'est nécessaire pour les petits déversements (moins de 1 gallon/3,79 litres). Rincer la zone de déversement avec de l'eau. La zone peut être glissante.

Grand déversement : Endiguer le déversement et l'absorber avec de la terre, du sable ou un matériau similaire. Placer dans des récipients étanches. Rincer les résidus avec une grande quantité d'eau. La zone peut être glissante. Éviter le déversement direct dans les égouts et les eaux de surface. Éliminer les matériaux collectés conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales.

SECTION 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SÛRE : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Se laver soigneusement les mains après utilisation. Éviter l'exposition à une chaleur excessive. Les récipients (1, 5 et 55 gallons ou 3,79, 18,92 et 208,20 litres) doivent être rincés et recyclés. **NE PAS MÉLANGER AVEC DE L'EAU DE JAVEL OU TOUT AUTRE PRODUIT, CAR DES FUMÉES TOXIQUES PEUVENT EN RÉSULTER. TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.**

CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS ÉVENTUELLES : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la chaleur. Prévenir le gel. Conserver les récipients hermétiquement fermés. Éviter le contact avec les matériaux combustibles, le bois et les matières organiques. Conserver dans les récipients d'origine dans un endroit sûr, hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE : Ce produit ne contient aucune matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle ont été établies par les organismes de réglementation régionaux.

CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS : Éviter de respirer de façon prolongée les vapeurs ou les brumes de ce produit. Utiliser avec une ventilation adéquate. Ne pas utiliser dans des espaces fermés ou confinés.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION RESPIRATOIRE : Dans un environnement industriel, une protection respiratoire doit être portée si la



PROFESSIONAL CLEANING PRODUCTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ventilation ne permet pas d'éliminer les symptômes ou de maintenir les niveaux en dessous des limites d'exposition recommandées. En cas de présence de vapeur ou de brume, porter un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH pour les vapeurs et les brumes, un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH, un appareil respiratoire complet à pression positive et à adduction d'air approuvé par le NIOSH. NE PAS dépasser les limites établies par le fabricant du respirateur.

Les intervenants d'urgence doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) pour éviter d'inhaler le produit.

PROTECTION DES YEUX : Les utilisateurs industriels portent des lunettes de protection. Ne pas porter de verres de contact. Les intervenants d'urgence doivent porter une protection complète des yeux et du visage.

PROTECTION DE LA PEAU : Gants en caoutchouc avec manchette de protection. Les intervenants d'urgence doivent porter des gants imperméables.

AUTRE PROTECTION : Les intervenants d'urgence doivent porter des vêtements et des chaussures de protection de type chimique (imperméables) lorsqu'un contact direct avec les produits chimiques contenus dans ce produit est possible.

PRATIQUES DE TRAVAIL ET D'HYGIÈNE : Se laver soigneusement à l'eau et au savon après utilisation ou manipulation.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide clair, vert citron		Inflammabilité :	Ininflammable
Odeur : Légèrement acide		Pression de vapeur d'inflammabilité supérieure/inférieure :	S.O. N.D.
Seuil d'odeur :	N.D.		
pH : à 20 °C	2,10 – 2,30	Densité de vapeur (mm Hg) :	N.D.
Point de fusion :	N.D.	Densité relative à 20 °C :	1,040 – 1,060
Point de congélation :	N.D.	Solubilité dans l'eau :	100 %
Point d'ébullition :	99 °C	Coefficient de partage; n-octanol/eau	N.D.
Plage de points d'ébullition :	S.O.	Température d'auto-allumage :	
Point d'éclair :	Aucun		S.O.
Taux d'évaporation:	N.D.	Température de décomposition :	S.O.
		Viscosité :	N.D.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ : Aucune réaction dangereuse si le produit est stocké et manipulé conformément aux prescriptions/indications.

STABILITÉ CHIMIQUE : Stable dans des conditions de stockage normales.

RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES : Aucun connu.

CONDITIONS À ÉVITER : Éviter les températures élevées. NE PAS mélanger avec d'autres nettoyeurs ménagers ou produits chimiques, y compris l'eau de Javel, car des émanations toxiques peuvent en résulter.

MATIÈRES INCOMPATIBLES : Agents oxydants forts, les métaux (sauf l'acier inoxydable, le chrome, l'aluminium, le laiton et le cuivre), les acides, les bases et l'eau de Javel.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz, de vapeurs et d'oxydes de carbone irritants. En cas d'incendie : voir la section 5.

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES



PROFESSIONAL CLEANING PRODUCTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOIES D'EXPOSITION : Yeux, peau, inhalation, ingestion.

Yeux	Irritant : éviter le contact avec les yeux. Les effets peuvent varier en fonction de la durée d'exposition et de la concentration de la solution
Peau	Irritant. Un contact prolongé peut provoquer une dermatite et des démangeaisons.
Inhalation	Aucun effet négatif n'est attendu dans des conditions d'utilisation typiques.
Ingestion	Aucun effet négatif n'est attendu dans des conditions d'utilisation typiques. L'ingestion accidentelle peut entraîner des brûlures buccales, des vomissements et des troubles gastro-intestinaux.

SYMPTÔMES : Irritation des yeux et de la peau. Les effets peuvent varier en fonction de la durée d'exposition et de la concentration de la solution.

MESURES NUMÉRIQUES DE LA TOXICITÉ :

Constituant	Oral LD50	Dermal LD50	Inhalation LC50
Acide lactique	3 543 mg/kg (rat)	> 2 000 mg/kg (lapin)	>7,94 mg/L (rat, 4 h, aérosol)
Oxyde de lauramine	1 064 mg/kg (rat)	> 2 000 mg/kg (rat)	Aucune donnée
Estimation de la toxicité aiguë du produit	>5 000 mg/kg	>5 000 mg/kg	Non évalué

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION À COURT ET À LONG TERME :

Irritation des yeux : Irritant pour les yeux. Les effets peuvent varier en fonction de la durée d'exposition et de la concentration de la solution.

Irritation cutanée : Irritant pour la peau. Les effets peuvent varier en fonction de la durée d'exposition et de la concentration de la solution.

Sensibilisation cutanée : Le produit n'est pas classé sur la base des données disponibles.

Sensibilisation respiratoire : Le produit n'est pas classé sur la base des données disponibles.

Cancérogénicité : Ce produit ne contient aucune substance considérée comme cancérigène par le National Toxicology Program (NTP) Report on Carcinogens et n'a pas été reconnu comme cancérigène potentiel dans les monographies du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou comme cancérigène potentiel par l'Occupational Safety and Health Administration des États-Unis.

Mutagénicité : Le produit n'est pas classé sur la base des données disponibles.

Toxicité pour la reproduction : Le produit n'est pas classé sur la base des données disponibles.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique : Le produit n'est pas classé sur la base des données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes – Dose répétée : Le produit n'est pas classé sur la base des données disponibles.

Risque d'aspiration : Le produit n'est pas classé sur la base des données disponibles.

SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :

Constituant	Organisme et espèces	Résultats
Acide lactique	Poisson (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	96 h LC50 : 130 mg/L



PROFESSIONAL CLEANING PRODUCTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Constituant	Organisme et espèces	Résultats
	Crustacés (<i>Daphnia magna</i>)	48 h EC50 : 130 mg/L
	Algues (<i>Pseudokirchnerella subcapitata</i>)	72 h EC50 : 3,5 g/L (taux de croissance)
	Micro-organismes (boues activées)	3 h EC50 : 88,2 mg/L
Oxyde de lauramine	Poisson (<i>Danio rerio</i>)	96 h LC50 : 31,8 mg/L
	Poisson (<i>Pimephales promelas</i>)	120 j LC50 : 0,87 mg/L
	Crustacés (<i>Daphnia magna</i>)	48 h EC50 : 3,9 mg/L
	Crustacés (<i>Daphnia magna</i>)	21 j LC50 : 0,96 mg/L
	Algues (<i>Pseudokirchnerella subcapitata</i>)	72 h EC50 : 0,20 mg/L
	Micro-organismes (<i>Pseudomonas putida</i>)	18 h EC10 : 24 mg/L

Persistence/Dégradabilité :

Constituant	Résultats
Acide lactique	Facilement biodégradable : 75 % (OCDE 301B)
Oxyde de lauramine	Facilement biodégradable : 95,3 % (OCDE 301B)

Potentiel de bioaccumulation :

Constituant	Puissance mesurée	Facteur de bioconcentration (BCF)
Acide lactique	-0,54	Aucune donnée
Oxyde de lauramine	1,85 @ 20 °C	Aucune donnée

Mobilité dans les sols :

Aucune information disponible.

Évaluation PBT et vPvB :

Non considéré comme PBT ou vPvB

Autres effets indésirables :

Aucune information disponible.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Rincer les récipients vides et les recycler. Éliminer le produit non utilisé dans une installation de gestion des déchets dangereux agréée, conformément à toutes les réglementations locales, provinciales et fédérales.

Respecter les avertissements figurant sur l'étiquette, car les récipients peuvent conserver une partie du produit. La transformation, l'utilisation ou la contamination de ce produit peut modifier les options de gestion des déchets. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites afin de déterminer les méthodes d'identification et d'élimination des déchets appropriées, conformément aux réglementations en vigueur. Les réglementations provinciales et locales en matière d'élimination peuvent différer des réglementations fédérales en matière d'élimination.

SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Numéro UN : S.O.

Nom d'expédition approprié UN : S.O.

Groupe Emballage : S.O.

Classification TDG : Non réglementé

Classification IMDG : Non réglementé

Classification IATA : Passager – Non réglementé



PROFESSIONAL CLEANING PRODUCTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

ÉTAT INVENTAIRE CHIMIQUE INTERNATIONAL :

UNION EUROPÉENNE (EINECS)	OUI
JAPON (METI)	OUI
AUSTRALIE (ACIS)	OUI
CORÉE (KECL)	OUI
CANADA (LI/DSL)	OUI
CANADA (LE/NDL)	NON
PHILIPPINES	OUI
ÉTATS-UNIS (TSCA)	OUI

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Date de publication : 11 janvier 2024

Date de la dernière révision : S.O.

Total COV (% poids) : 0 % – ne comprend pas les exemptions applicables du California Air Resources Board (CARB) (composés organiques volatils)/California Air Resources Board.

DONNÉES SUR LA TRANSFORMATION CHIMIQUE CLR PRO : biodégradation après 28 jours. La matière est facilement biodégradable. OECD 301D

ABRÉVIATIONS FDS : EC50 : Concentration efficace à 50 % d'une population testée
IATA : Association internationale du transport aérien
IMDG : International Maritime Dangerous Goods (marchandises maritimes dangereuses)
LC50 : Concentration létale pour 50 % d'une population testée
LD50 : Dose létale pour 50 % d'une population testée
S.O. : Sans objet
N.D. : Non déterminé
N.E. : Non établi
NIOSH : National Institute for Occupational Safety & Health (Institut national pour la sécurité et la santé au travail)
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
ONU : Organisation des Nations Unies
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable
COV : Composé organique volatil

Bien que les informations et les recommandations figurant dans le présent document soient présentées de bonne foi et considérées comme correctes à la date du présent document, JELMAR n'offre aucune garantie quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude de ces informations. Les informations sont fournies à la condition que les personnes qui les reçoivent déterminent elles-mêmes si elles conviennent à leurs besoins avant de les utiliser. JELMAR ne sera en aucun cas responsable des dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation ou de la confiance accordée à ces informations.

AUCUNE REPRÉSENTATION OU GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, DE VALEUR MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE TOUTE AUTRE NATURE N'EST FAITE DANS LE CADRE DES PRÉSENTES EN CE QUI CONCERNE LES INFORMATIONS OU LE PRODUIT AUXQUELS LES INFORMATIONS SE RÉFÈRENT DANS LES PRÉSENTES.